

Centre Communal
D'Action Sociale

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	6
Votants	6

Objet : Délibération :2024-03
Vote du budget primitif 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240213-2024-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2024

Publication : 29/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 13 février,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Julien VASSAL, Président.
Date de la convocation du Conseil d'Administration :
Le 06 février 2024.

Présents : M. Julien VASSAL, Mme Claire VINCENT,
Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme Colette BOUTEILLE,
M. Jean-Paul FAUVET, M. Joël SANCHEZ

Absents excusés : Mme Françoise BECH, M. Maurice
MANET, M. Damien PAYRE

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales

Vu la délibération du CCAS du 14 décembre 2023 relative au débat
d'orientations budgétaires,

Vu la délibération du CCAS du 13 février 2024 approuvant le compte
administratif en conformité avec le compte de gestion et décidant
l'affectation des résultats de 2023 au budget 2024,

Considérant les actions et projets du CCAS pour 2024, Monsieur le Président
propose le budget primitif 2024 du CCAS ci-après :

- La section d'investissement est proposée en équilibre en dépenses
et en recettes prévisionnelles pour 4 898 € ;
- La section de fonctionnement est proposée en équilibre en
dépenses et en recettes prévisionnelles pour 22 425.00 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif de l'exercice 2024 proposé par
Monsieur le Président et vote :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

L'HORME, le 13 février 2024

Le Président

J. VASSAL

